

à bord du Griffon, rade de Callao, le 21 Juillet 1837. à huit heures 1/4 du matin.

Ordre à monsieur Perals, Lieutenant de frégate.

Monsieur, en conséquence de la réponse qui vous a été faite par le Capitaine du navire la petite Louise, et de l'ordre donné au chef de la patrouille, mise de garde à bord de ce bâtiment, d'empêcher d'arborer le pavillon de sa nation; vous allez vous rendre près de monsieur le Commandant de la marine au Callao, et vous vous informerez des motifs qui empêchent d'arborer le pavillon à bord de la petite Louise et si l'ordre donné à cet égard, a été donné par le gouvernement de la République du Pérou.

Signé, A. Du Petit-Choisy.

Pour copie conforme au cahier d'ordre

Le Lieutenant de Vaisseau
chargé du Détail.

(Signature)